

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

Proposition d'approbation d'une convention de partenariat relative au déploiement d'un chef de projets "Centralité" sur les Communes d'Erstein et de Benfeld

CP/2020/442

Service chef de file :

L - Mission aménagement, développement et emploi

Service associé :

L5 - Secteur Habitat et Logement

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie habitat 2018-2024 approuvée par le Conseil Départemental le 26 mars 2018 (CD/2018/008) et en réponse à l'axe 1 "Dynamiser les territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des centralités et encourager l'innovation", il a été décidé de désigner jusqu'à neuf chefs de projets "centralité" sur le territoire du Bas-Rhin. 3 postes ont ainsi été créés par décision du Conseil Départemental lors de sa séance du 15 décembre 2018 (délibération n° CD/2018/137). Ces chefs de projets ont vocation à partager leur intervention entre deux territoires. Il est proposé à la Commission Permanente de décider le déploiement d'un de ces postes dans les Communes d'Erstein et de Benfeld, dans le cadre d'un partage de son temps de travail à part égale entre deux centralités. Il est également proposé à la Commission Permanente de solliciter à part égale les Communes d'Erstein et de Benfeld pour financer partiellement le coût du déploiement, et d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune d'Erstein et la Commune de Benfeld.

Le Conseil Départemental a approuvé, par délibération du 26 mars 2018, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie habitat pour la période 2018-2024 (CD/2018/008). Dans ce cadre et pour permettre aux collectivités de renouer avec l'attractivité résidentielle, le Département souhaite impulser une démarche globale de développement des territoires, au travers de la revitalisation des villes moyennes et des bourgs-centre. Pour accompagner la vitalité et l'attractivité des centralités et afin de répondre aux défis socio-économiques des territoires de demain, le Conseil Départemental a décidé que le Département identifierait jusqu'à neuf chefs de projets « centralité » sur la période 2018-2021. Ces chefs de projets « centralité », dont le coût serait supporté à parts égales entre le Département et les collectivités partenaires, seraient dédiés au développement de bourgs-centre ou de villes moyennes.

Ainsi par délibération du 15 décembre 2018, le Conseil Départemental a approuvé la création de 3 postes de chefs de projets « centralité ». Les recrutements se feraient pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Les profils des chefs de projets « centralité » sont des développeurs de territoire, qui portent la démarche de soutien à l'attractivité de bourgs-centres en interface avec les

élus et les acteurs locaux. A ce titre, ils participent à l'élaboration des démarches (priorisation des enjeux, mise en place de plans d'action, etc ...), garantissent l'articulation ainsi que la cohérence des projets et les enrichissent de leur vision, en mobilisant les forces vives du territoire, en coordonnant l'action des partenaires.

Sur le territoire Sud, les Communes de Erstein et de Benfeld ont fait part de leur intérêt quant au recrutement d'un chef de projets « centralité », en charge de développer des actions de revitalisation des centres-villes, lors de l'élaboration des projets de contrats départementaux établis en 2020.

Leur territoire est en effet marqué par des enjeux liés :

- au besoin de renforcement de l'attractivité des deux centralités ;
- au soutien à l'installation et à la dynamisation des commerces en centre-ville, face à un contexte en évolution ;
- à la lutte contre la vacance (commerces, logements du centre-ville) ;
- à la valorisation du patrimoine bâti,

Ainsi, le chef de projets « centralité », en lien avec la chaîne d'ingénierie départementale (notamment l'ATIP, l'EPFA, le CAUE et l'ADIRA), se chargerait de mettre en place, puis de coordonner les actions en réponse aux enjeux identifiés par les deux Communes.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du déploiement d'un chef de projets « centralité » dont l'action se partagerait à part égale, sur le territoire d'Erstein et de Benfeld.

Afin de fixer le cadre du recrutement de ce chef de projets « centralité » entre le Département et les deux Communes, il est proposé de clarifier les droits et les obligations de chacune des parties. A cet effet, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention de partenariat relative au déploiement d'un chef de projets « centralité » pour les deux Communes (projet de convention annexé au présent rapport).

Ce projet de convention décrit notamment les activités du chef de projets partagé, son rattachement administratif auprès du Département du Bas-Rhin ainsi que les conditions de versement des contributions financières de chacune des parties.

La Commission territoriale du territoire d'action Sud a émis un avis favorable à ces propositions le 2 novembre 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *décide du déploiement d'un chef de projets « Centralité », agent du Département du Bas-Rhin, à 50% de son temps sur la Commune d'Erstein et à 50% de son temps sur la Commune de Benfeld, dans le territoire de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein ;*
- *décide de solliciter la Commune d'Erstein pour financer partiellement le coût du déploiement, à raison d'un maximum de 50% d'un temps plein ;*
- *décide de solliciter la Commune de Benfeld pour financer partiellement le coût du déploiement, à raison d'un maximum de 50% d'un temps plein ;*

- *approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint à la présente délibération, relative au déploiement d'un chef de projets « centralité » selon un temps partagé entre les Communes d'Erstein et de Benfeld, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune d'Erstein et celle de Benfeld ;*
- *autorise son Président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY